

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS

#### AMENDEMENT

L'ARTICLE UN est modifié comme suit :

« Le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation dans le ressort territorial de la Région Occitanie est fixé à **34€**. »

- La baisse de la taxe sur les certificats d'immatriculation, évaluée à 205 M€ au compte 7344 du chapitre 941 du Budget 2020, entraîne une baisse de recette représentant **46,6 M€**.

Précisément, cette recette est ainsi modifiée :

Chapitres	Libellés	Vote de l'assemblée sur les recettes de l'exercice
941	Autres impôts et taxes	912 000 000,00

- Par ailleurs, cette baisse de recette (46,6 M€) est compensée par des économies (voir infra) réalisées sur les dépenses régionales à hauteur de **80,2 M€**.
- Il convient donc de **réduire l'emprunt régional**, évalué à 535,4 M€ au compte 1641 du chapitre 923, de **33,6 M€**.

Précisément, cette recette est ainsi modifiée :

Chapitres	Libellés	Vote de l'assemblée sur les recettes de l'exercice
923	Dettes et autres opérations financières	586 425 541,00

Dans le détail du budget 2020, ces baisses sont assurées par :

#### INVESTISSEMENT

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Bâtiments administratifs (Hôtels de Région et sites administratifs), équipements (dont signalétique)	23 978 500	18 110 043	11 858 500	12 050 043
Participation à l'AFL (Agence France Locale)	0	500 000	0	0

Aide au logement et à l'habitat	15 000 000	12 100 000	12 900 000	10 000 000
Solidarité et relations internationales	500 000	250 000	0	0
Education à l'environnement	110 000	50 000	0	0
Energie – Air Climat	45 100 000	39 900 000	44 100 000	34 400 000
Economie sociale et solidaire	3 400 000	3 202 399	340 000	320 239
Grandes infrastructures, ports et canaux	70 730 000	74 270 000	50 730 000	54 270 000
<b>Total</b>		<b>148 382 442</b>		<b>111 040 282</b>

**TOTAL DES COMPENSATIONS (VOLET INVESTISSEMENT)**

**37 342 160 €**

**FONCTIONNEMENT**

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Aide au logement et à l'habitat	90 000	90 000	0	0
Lutte contre les discriminations	1 650 000	1 530 000	0	0
Santé	1 650 000	1 530 000	1 530 362	1 410 362
Communication	18 614 000	11 980 000	12 000 000	8 000 000
Audiovisuel	1 500 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000
Innovation et création artistique	38 862 375	37 135 396	25 908 250	25 000 000
Solidarité et relations internationales	2 690 000	1 880 000	0	0
Soutien mobilité internationale apprenants	2 200 000	1 700 000	1 760 000	1 360 000
Coopération européenne et transfrontalière	1 286 000	1 084 000	924 700	722 700
Représentation internationale à l'étranger	2 750 000	2 750 000	1 375 000	1 375 000
Jeunesse	13 575 000	7 232 577	12 295 000	6 032 577
Education à l'environnement	2 050 000	1 450 000	0	0
Energie – Air Climat	4 885 000	4 736 971	4 585 000	4 436 971
Biodiversité et Patrimoine naturel	7 773 000	6 276 500	3 170 000	2 200 000
Formation continue	261 738 600	296 820 000	242 348 600	289 475 000
AD'OCC	15 050 000	15 050 000	13 000 000	13 000 000
Politique de la ville	3 150 000	2 700 000	500 000	500 000
Economie sociale et solidaire	1 100 000	836 250	110 000	83 625
Égalité femmes/hommes	885 500	890 000	88 660	93 160
Economie Littorale	1 559 000	1 251 500	739 000	601 500
<b>Total</b>		<b>398 123 194</b>		<b>355 290 895</b>

**TOTAL DES COMPENSATIONS (VOLET FONCTIONNEMENT)**

**42 832 299 €**

Soit un **TOTAL DE COMPENSATION DE 80,2 M€.**

Pour garantir les équilibres budgétaires, il en résulte les modifications suivantes :

Chapitre	Libellés	Crédits de paiement de l'exercice	Recettes de l'exercice
Opérations réelles	Total	<b>1 396 677 625,12</b>	<b>1 017 375 541,00</b>
925	Opérations patrimoniales	250 200 000,00	250 200 000,00
926	Transferts entre les sections	275 270 492,51	<b>654 572 576,63</b>
951	Virement à la section fonctionnement		
Opérations d'ordre	Total	525 470 492,51	<b>904 772 576,63</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 922 148 117,63</b>	<b>1 922 148 117,63</b>

Opérations réelles	Total	<b>2 138 237 915,88</b>	<b>2 517 540 000,00</b>
946	Transferts entre les sections	<b>654 572 576,63</b>	275 270 492,51
953	Virement à la section fonctionnement		
Opérations d'ordre	Total	<b>654 572 576,63</b>	275 270 492,51
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 792 810 492,51</b>	<b>2 792 810 492,51</b>

#### Exposé des motifs :

**Considérant** que notre région est, **par son taux de pauvreté, l'avant dernière région de France ;**

**Considérant** que **la défense de la ruralité est une priorité régionale**, fondée sur les principes républicains d'égalité et de fraternité ;

**Considérant** que l'augmentation de 29% du coût de la carte grise subie en 2016 est injuste et brutale pour les habitants de l'ancienne région Midi-Pyrénées (augmentation de 70€ pour un véhicule de 7 chevaux) ;

**Considérant** que la baisse de 10 points du taux unitaire par cheval fiscal de la carte grise pour les habitants de l'ancienne région Languedoc-Roussillon participera à la relance de la filière commerciale et artisanale de l'automobile sur ce territoire ;

**Considérant** que les taxes sur les carburants sont trop élevées puisqu'elles représentent plus de 60% du prix final ;

**Considérant** que les taxes sur les carburants sont injustes :

- Car elles pèsent plus lourdement sur les revenus des consommateurs pauvres qui disposent de véhicules anciens peu économes en carburant et qui habitent le plus souvent loin des centres-villes,
- Car elles contractent fortement les revenus des ruraux qui n'ont pas d'autres moyens de transport que la voiture,

Car le carburant pour les avions est totalement exonéré ;

**Considérant** que l'emprunt d'aujourd'hui sera pour le contribuable régional l'impôt de demain ;

**Considérant** que **la Région doit rendre du pouvoir d'achat à nos concitoyens** régionaux (notamment les plus modestes et les habitants des zones rurales) ;

Dès lors,

Les élus du groupe Rassemblement National proposent de **rendre aux habitants de la Région Occitanie 80,2 millions d'euros de pouvoir d'achat** en baissant de 10 points le taux unitaire par cheval fiscal de la carte grise pour tous les automobilistes d'Occitanie et en baissant de 50% la part régionale de la taxe sur les carburants pour tous les automobilistes d'Occitanie comme les élus du Rassemblement National s'y sont engagés lors de la séance plénière du 14 novembre 2019.

Ces mesures sont équilibrées financièrement par la **réduction de 2,2% des dépenses** (hors compétence, superflues, inutiles ou néfastes).

Dans un pays à nouveau champion du monde en matière de prélèvements obligatoires représentant plus de 46% du PIB en 2018, **les élus du groupe Rassemblement National de la Région Occitanie démontrent qu'il est possible de les baisser grâce à une meilleure gestion des fonds publics.**



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie I – tableau de l'Administration générale, service de la dette et interventions rapides (page 111) est modifiée comme suit :

- Tableau Investissement, à la ligne « Bâtiments administratifs (Hôtels de Région et sites administratifs), équipements (dont signalétique) », la somme de 23 978 500 € en AP est réduite à 11 858 500 € et la somme de 18 110 043 € en CP est réduite à 12 050 043 €, afin d'extraire les crédits correspondants au trois quarts de l'enveloppe consacrée à la seule signalétique.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Bâtiments administratifs (Hôtels de Région et sites administratifs), équipements (dont signalétique)	23 978 500	18 110 043	11 858 500	12 050 043

- La somme de 12 120 000€ en AP est supprimée.
- La somme de 6 060 000€ en CP est affectée à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Considérant que le coût de la signalétique explose cette année avec une autorisation de programme à plus de 16 millions d'euros,  
Considérant que la signalétique lors de la fusion n'a coûté selon les services de la Région que 3 millions d'euros alors qu'il fallait remplacer tous les panneaux régionaux,  
Considérant que les CP inscrits au budget 2019 pour l'ensemble du programme budgétaire concernant les bâtiments et les équipements étaient de 10 898 000 euros,  
Considérant enfin que la multiplication de ces « panneaux publicitaires » augmente fortement la pollution visuelle contribuant ainsi à dégrader l'environnement de nos villes et villages,  
Il convient donc de réduire fortement la proposition de l'exécutif pour éviter qu'à l'approche des élections régionales, la nouvelle signalétique régionale soit conçue comme un nouvel outil de propagande.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie I – tableau de l'Administration générale, service de la dette et interventions rapides (page 111) est modifiée comme tel :

- Retirer la totalité de la somme consacrée au programme budgétaire intitulé « Participation à l'AFL (Agence France Locale) ».

Programme budgétaire	BP 2019 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Participation à l'AFL (Agence France Locale)	0	500 000	0	0

- La somme de 500 000€ en CP est affectée à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

**Considérant** que c'est le rôle et le devoir de l'Etat de garantir la solidarité entre les collectivités territoriales,

**Considérant** que la Région Occitanie n'a pas de difficulté particulière à obtenir des prêts donc pas de raison objective de dépenser ces fonds publics dans l'adhésion à ce groupe,

**Considérant** la nécessité de maîtriser les dépenses publiques,

Il convient de supprimer cette dépense inutile pour l'affecter à la réduction de l'emprunt.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 2 : Solidarités, services publics, vie associative et logement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Aides au logement et à l'habitat », les 90 000 € en AE et en CP prévus pour la reconduction des partenariats avec l'Union Sociale pour l'Habitat-Habitat social en Occitanie, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Occitanie et le Centre Régional Information Jeunesse Occitanie, sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Aide au logement et à l'habitat	90 000	90 000	0	0

Les 90 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Les partenariats avec l'USH-Habitat social en Occitanie, l'URHAJ Occitanie et le CRIJ Occitanie, sont essentiellement employés à des fins de communication, notamment via la publication de documentation physique. Leur utilité est douteuse à l'heure où les moyens informatiques sont privilégiés dans la recherche d'information en vue de trouver un logement.

Toute dépense doit avoir une utilité concrète et une finalité utile à nos concitoyens, dont la contribution fiscale permet le fonctionnement de la Région. C'est pourquoi nous proposons de réaffecter ces 90 000 € à la réduction de l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 2 : Solidarités, services publics, vie associative et logement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau d'investissement, à la ligne « Aides au logement et à l'habitat », 2 100 000 € d'AP et de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Aide au logement et à l'habitat	15 000 000	12 100 000	12 900 000	10 000 000

Les 2 100 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Le logement ne fait pas partie des compétences de la Région, et nous avons par ailleurs de sérieuses réserves sur l'attribution des logements sociaux ainsi financés avec l'argent du contribuable. Régulièrement interrogé sur cette finalité, l'exécutif affirme n'avoir aucune visibilité ni capacité à en obtenir.

Pourtant, la Région a fait le choix d'engager, depuis plusieurs années, des efforts de plus en plus conséquents dans la production de logements sociaux sur le territoire régional. Celle-ci s'essouffle aujourd'hui, et la pertinence du soutien régional s'en ressent, puisqu'il reste, après la Commission permanente du vendredi 13 décembre, plus de 4,5 M€ non consommées, sur les 14 500 000 € de CP initialement prévus au budget 2019.

Étant donné cette situation, il apparaît raisonnable de ne pas réserver inutilement cet argent public à des programmes qui n'en ont pas l'usage, et de réaffecter les 2 100 000 € d'économie ainsi réalisées à la réduction de l'emprunt.



Julien SANCHEZ



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 2 : Solidarités, services publics, vie associative et logement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Lutte contre les discriminations », les 1 650 000 € d'AE et 1 530 000 € de CP programmés sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Lutte contre les discriminations	1 650 000	1 530 000	0	0

Les 1 530 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Les élus du groupe RN est opposé à toute forme de discrimination.

Or, ici, la « lutte contre les discriminations » est employée comme prétexte à l'utilisation de l'argent du contribuable à des fins idéologiques et politiques. Nombre d'associations financées à ce titre par des subventions publiques dont elles vivent, entretiennent un climat conflictuel dans la société.

Souhaitant l'apaisement des tensions, nous ne voulons pas financer les artisans et promoteurs de ces tensions. Cette somme de plus de 1,5 million d'euros serait bien mieux employée à réduire l'emprunt, qui pèse et pèsera demain sur une population régionale déjà lourdement ponctionnée par la fiscalité.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 2 : Solidarités, services publics, vie associative et logement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Santé », 119 638 € d'AE et de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Santé	1 650 000	1 530 000	1 530 362	1 410 362

Les 119 638 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Sur l'année scolaire 2018-2019, l'exécutif régional a affecté, hors du cadre de ses compétences, 119 638 € de crédits de paiement, au remboursement de mutuelles étudiantes pour des réductions consenties à leurs clients.

Nous réprouvons ce dispositif « Pass Mutuelle Étudiant.e » d'esprit clientéliste, et nous nous opposons systématiquement aux dépenses qu'il engendre. Nous invitons donc à cesser ces dépenses, et à utiliser l'argent ainsi économisé à la réduction de l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 4 : Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane – L'information citoyenne – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Communication », 6 614 000 € d'AE et 3 980 000 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Communication	18 614 000	11 980 000	12 000 000	8 000 000

Les 3 980 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

On constate depuis plusieurs années que la communication régionale accorde une place de plus en plus importante à de la publicité militante et à la promotion de l'exécutif, plutôt que de se concentrer sur l'information. L'exécutif en vient même souvent à communiquer plutôt que d'agir, par le biais de fanfaronnades payées par l'argent du contribuable.

La communication régionale doit donc se recentrer sur sa mission première, nécessaire à l'efficacité des divers dispositifs adoptés par le Conseil régional, et délivrer une information plus claire, plus concise, neutre surtout, et moins coûteuse.

Des économies importantes peuvent être faites grâce à cet assainissement, et servir à réduire le recours à l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 4 : Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Audiovisuel », 500 000 € d'AE et 200 000 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Audiovisuel	1 500 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000

Les 200 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Le dispositif de soutien à la production audiovisuelle, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie culturelle régionale, souffre d'un manque de définition claire des objectifs poursuivis. Il en résulte une dispersion de l'effort régional et la subvention d'une part importante de projets relevant de la propagande militante – notamment dans des domaines très politiques tels que l'immigration ou la diffusion des théories du genre.

L'intervention régionale dans le domaine audiovisuel serait bien plus pertinente en se concentrant sur des objectifs réellement utiles à la région : utiles en termes économiques bien sûr – ce qui est parfois douteux dans les projets présentés – mais aussi en termes culturels.

La valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel régional doit donc devenir un critère prioritaire du soutien à l'audiovisuel, complétant ainsi les efforts de préservation du patrimoine régional et générant des économies pouvant servir à réduire le recours à l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 4 : Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Innovation et création artistique et culturelle », 12 954 125 € d'AE et 12 135 396 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Innovation et création artistique	38 862 375	37 135 396	25 908 250	25 000 000

Les 12 135 396 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Les budgets consacrés à la création artistique servent trop souvent à financer et faire vivre des associations politisées et des artistes sans pertinence culturelle. L'art sous perfusion n'est pas un art libre, mais subordonné et conformiste. Il ne s'adresse pas au peuple qui pourtant le paye par ses impôts, mais à une élite et à sa clientèle qui en vit.

Une sélection plus sérieuse et plus exigeante des dossiers, prenant davantage en compte les attentes des publics, est nécessaire afin de mieux soutenir les talents qui, véritables, deviendront populaires. Des économies en résulteront, pouvant servir à réduire le recours à l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 4 : Culture, communication, patrimoine, langues catalane et occitane – est ainsi modifié :

- Dans le tableau d'investissement, à la ligne « Innovation et création artistique et culturelle », 5 600 000 € d'AE et 2 423 496 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Innovation et création artistique	16 780 000	12 302 329	11 180 000	9 878 833

- Dans le tableau d'investissement, à la ligne « Préservation du patrimoine régional », 2 423 496 € de CP supplémentaires sont ajoutés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Préservation du patrimoine régional	6 995 000	12 616 402	6 995 000	15 039 898

#### Exposé des motifs :

Alors qu'elle devra désormais couvrir un champ d'intervention plus important avec l'objectif de mise en valeur du patrimoine culturel immatériel, la préservation du patrimoine régional fait figure de variable d'ajustement de ce budget culturel 2020. Ses moyens en investissement baissent de 8 122 798 € de CP, soit une chute de 39% par rapport au budget 2019.

Les économies à réaliser ne doivent pas se faire au détriment des dépenses nécessaires afférentes aux compétences propres de la Région. Nous proposons donc d'appliquer au soutien à la création artistique, souvent en décalage avec les attentes du public – notamment la création d'art contemporain – cette réduction de 39% des crédits d'investissement. Les sommes ainsi libérées pourront être réallouées à la préservation du patrimoine régional, limitant ainsi l'effondrement de ses moyens.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III — Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission n°05 : Education, Jeunesse – est ainsi modifiée :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Jeunesse », la somme de 880 000 € en AE et 850 000 € en CP, correspondant au partenariat passé avec les associations d'éducation populaire, sont supprimées.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Jeunesse	13 575 000	7 232 577	12 695 000	6 382 577

- Les 850 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

### Exposé des motifs :

Il convient de supprimer les subventions allouées aux associations d'éducation populaire servant, selon la Région, à améliorer les conditions « du mieux vivre ensemble » mais qui en réalité dissimulent souvent des visées politiques et clientélistes.  
Ces économies réduiront le recours à l'emprunt.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS

#### AMENDEMENT

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III — Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission n°05 : Education, Jeunesse – est ainsi modifiée :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Jeunesse », les sommes de 400 000 € en AE et 350 000 € en CP, correspondant au dispositif régional du Service Civique, sont supprimées.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Jeunesse	13 575 000	7 232 577	13 175 000	6 882 577

- Les 350 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Cet amendement supprime les aides régionales du Service civique : d'une part le service civique relève de la compétence nationale et non régionale. D'autre part, les associations subventionnées dans le cadre du service civique sont très souvent ouvertement politisées et n'hésitent pas à prendre parti lors d'élections locales, régionales ou nationales. Selon le RN, nulle association politisée ne peut recevoir de subvention publique, c'est pourquoi les élus du groupe refusent une participation régionale à ce pseudo service-civique. Le RN réaffirme son soutien à un service civique mais au seul service de la Nation et de la solidarité entre tous les Français.

Les 350 000 € ainsi dégagés en CP sont affectés à la réduction de l'emprunt.



Julien SANCHEZ



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 6 : International, Europe, Coopération au Développement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Solidarité et relations internationales », les 2 690 000 € d'AE et 1 880 000 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Solidarité et relations internationales	2 690 000	1 880 000	0	0

- Dans le tableau d'investissement, à la ligne « Solidarité et relations internationales », les 500 000 € d'AP et 250 000 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AE	CP
Solidarité et relations internationales	500 000	250 000	0	0

Les 2 130 000 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

L'argent du contribuable régional ne doit pas être employé à servir ce que le Rapport de Présentation du BP 2020 qualifie d'« ambitions politiques » de la « diplomatie régionale ». La diplomatie, comme l'Aide au développement, ne font pas partie des compétences de la Région. Ces domaines régaliens doivent être réservés à l'État, et les moyens régionaux réservés au bénéfice de nos concitoyens vivant en région Occitanie.

Cesser ces intrusions et cette diplomatie parallèle permettra de faire des économies, pouvant ainsi réduire le recours à l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 6 : International, Europe, Coopération au Développement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Soutien mobilité internationale apprenants », 440 000 € d'AE et 340 000 € de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Soutien mobilité internationale apprenants	2 200 000	1 700 000	1 760 000	1 360 000

Les 340 000 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Si la mobilité peut être un formidable atout dans le cadre d'une formation professionnelle qu'elle vient enrichir et compléter, elle ne peut en revanche s'y substituer. Avoir effectué une mobilité internationale n'est pas, en soi, une opération miraculeuse garantissant l'insertion professionnelle qui doit d'abord se favoriser par une offre de formation adaptée et de qualité.

C'est pourquoi nous proposons que le Programme régional de mobilité en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage se concentre sur son objet principal, à savoir le soutien à la mobilité des apprentis, post-apprentis, filières pro et filières sanitaires et sociales visés à ses volets 1 et 2.

Les économies ainsi réalisées sur le volet 3 pour la mobilité des jeunes publics dits « en insertion » en collaboration avec les ER2C et les Missions locales, pourront être employées à la réduction du recours à l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 6 : International, Europe, Coopération au Développement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Coopération européenne et transfrontalière », 361 300 € d'AE et de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Coopération européenne et transfrontalière	1 286 000	1 084 000	924 700	722 700

Les 361 300 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

La coopération européenne et transfrontalière doit exclusivement poursuivre des objectifs concrètement utiles au développement régional. Dans le cadre des partenariats avec les régions d'États voisins, c'est la coopération dans les domaines d'intérêts communs économiques et touristiques qui doivent servir de feuille de route. Dans le domaine de la coopération européenne, les efforts doivent se concentrer sur le rapatriement et une utilisation pertinente de l'argent des contribuables qui abonde les fonds européens.

En revanche, les intrusions dans le domaine diplomatique et les prétentions de l'exécutif à mener une représentation parallèle en négation de l'existence des États souverains, ainsi que les opérations de propagande en faveur d'une vision fédéraliste de l'Union européenne, desservent l'intérêt de nos concitoyens. Ces actions encouragent en effet un modèle économique ultralibéral ruineux et sauvage, et un modèle politique antidémocratique.

Nous encourageons donc la Région à cesser ces dépenses néfastes, dégageant par ce fait des économies pouvant être allouées à la réduction du recours à l'emprunt.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présentée par Julien SANCHEZ

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITÉ INDIRECTE ET DÉCISIONS D'EXONÉRATION, AFFECTATIONS DE CRÉDITS

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 6 : International, Europe, Coopération au Développement – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Représentation régionale à l'étranger », 1 375 000 € d'AE et de CP sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Représentation internationale à l'étranger	2 750 000	2 750 000	1 375 000	1 375 000

Les 1 375 000 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

La multiplication des pseudo-ambassades que sont les Maisons de la Région à l'étranger et des coûteuses missions de représentation de la Région à l'étranger doivent cesser. Les efforts régionaux doivent se concentrer sur le développement du territoire régional et réduire le poids de la fiscalité et de la dette. Les moyens régionaux ne doivent en revanche pas être détournés pour construire une « diplomatie régionale » parallèle ou payer les déplacements publicitaires de l'exécutif à l'étranger.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 7 : Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets - est modifiée comme suit :

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Education à l'environnement	2 050 000	1 450 000	0	0
Programme budgétaire	AP	CP	AP	CP
Education à l'environnement	110 000	50 000	0	0

- Supprimer les sommes de 2 050 000€ en AE et 110 000€ en AP et affecter la somme de 1 500 000 € en CP à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

L'Education nationale et les enseignants sensibilisent déjà les jeunes à l'environnement et ses enjeux. La Région ne doit pas dilapider l'argent public dans des programmes de propagande, alimentant de surcroît un réseau associatif souvent fortement politisé.

Il convient donc d'affecter la somme de 1 500 000 € en crédit de paiement à la réduction de l'emprunt.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 7 : Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets - est modifiée comme suit :

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Energie – Air Climat	4 885 000	4 736 971	4 585 000	4 436 971
Programme budgétaire	AP	CP	AP	CP
Energie – Air Climat	45 100 000	39 900 000	44 100 000	38 900 000

- Supprimer les sommes de 300 000 € en AE et 1 000 000 € en AP et affecter la somme de 1 300 000€ en CP à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Cette réduction du budget du programme « Energie – Air Climat » correspond à l'arrêt des subventions pour le développement des énergies éoliennes et solaires photovoltaïques. En effet, ces énergies ne sont ni écologiques, ni économiques.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 7 : Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets - est modifiée comme suit :

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Energie – Air Climat	4 885 000	4 736 971	4 885 000	4 736 971
Programme budgétaire	AP	CP	AP	CP
Energie – Air Climat	45 100 000	39 900 000	40 600 000	35 400 000

- Supprimer les sommes de 4 500 000€ en AP et affecter la somme de 4 500 000€ en CP à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Cette réduction du budget du programme « Energie – Air Climat » correspond à la réduction d'un tiers de la capitalisation de l'AREC. La Région a déjà investi des dizaines de millions d'euros dans ce satellite. Il est plus que temps d'être raisonnable avec l'argent public.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 7 : Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets - est modifiée comme suit :

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Biodiversité et Patrimoine naturel	7 773 000	6 276 500	3 170 000	2 200 000
Programme budgétaire	AP	CP	AP	CP
Biodiversité et Patrimoine naturel	5 328 000	2 600 000	5 328 000	2 600 000

- Supprimer les sommes de 4 603 000 € en AE et affecter la somme de 4 076 500 € en CP à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Cette réduction du budget « fonctionnement » du programme « Biodiversité et Patrimoine naturel » correspond à l'arrêt du financement du fonctionnement des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Rien n'est plus artificiel qu'un Parc Naturel Régional ! Cette strate administrative supplémentaire entre la Région, les départements et les EPCI, mobilise beaucoup d'argent public pour financer son seul fonctionnement. Dans la réalité, les PNR sont devenus des intercommunalités d'intercommunalités.

De plus, contrairement aux Réserves Naturelles Régionales pour lesquelles les élus du groupe RN votent favorablement en confiance, la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel est une compétence secondaire pour un PNR.

Par conséquent, les élus du groupe Rassemblement National considèrent qu'il est plus efficace de soutenir directement les initiatives privées et communales et maintiennent pour cette raison les crédits affectés aux investissements.



**Julien SANCHEZ**



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III — Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission n°08 : Emploi, Formation professionnelle et apprentissage – est ainsi modifiée :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Formation continue », les sommes de 19 380 000 € en AE et de 4 845 000 € en CP, correspondant au montant alloué au programme LECTIO de lutte contre l'illettrisme, sont supprimées.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Formation continue	261 738 600	296 820 000	242 358 600	291 975 000

- Les 4 845 000 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

### Exposé des motifs :

Le budget de la Région n'a pas vocation à s'occuper de rattrapage pour des élèves en situation d'échec scolaire ni à faire de la réinsertion. Il convient plutôt de réformer l'Education nationale en valorisant la maîtrise des savoirs fondamentaux et en restaurant l'autorité du corps professoral pour limiter les situations d'échec scolaire. Par ailleurs, ce programme de lutte contre l'illettrisme profite également à des migrants logés et nourris en Occitanie.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III — Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission n°08 : Emploi, Formation professionnelle et apprentissage – est ainsi modifiée :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Formation continue », la somme de 10 000 000 € en AE et de 2 500 000 € en CP, correspondant au montant alloué au programme DECLIC de décrochage scolaire, sont supprimées.
- 

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Formation continue	261 738 600	296 820 000	251 738 600	294 320 000

- Les 2 500 000 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

### Exposé des motifs :

Le budget de la Région n'a pas vocation à s'occuper de rattrapage pour des élèves en situation d'échec scolaire ni à faire de la réinsertion. Il convient plutôt de réformer l'Education nationale en valorisant la maîtrise des savoirs fondamentaux et en restaurant l'autorité du corps professoral pour limiter les situations d'échec scolaire.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 9 : Industrie, Grands Groupes et services aux entreprises - est modifiée comme suit :

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
AD'OCC	15 050 000	15 050 000	13 000 000	13 000 000

- Supprimer les sommes de 2 050 000€ en AE et affecter la somme de 2 050 000€ en CP à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Chaque année, le budget de ce satellite régional augmente. Il est impératif de maîtriser son budget afin d'éviter une dérive dépensière contre-productive.

Nous rappelons à toutes fins utiles que c'est cette agence qui finance les maisons « désertes » de la Région à l'étranger.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 13 : Politique urbaine, politique de la ville - est modifié comme tel :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Politique de la ville », la somme de 3 300 000 € en AE est réduite à 500 000 € et la somme de 2 530 000 € en CP est réduite à 500 000 €.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Politique de la ville	3 150 000	2 700 000	500 000	500 000

- La somme de 2 200 000 € en CP est affectée à la réduction de l'emprunt.
- La somme de 2 650 000 € en AE est supprimée.

#### Exposé des motifs :

**Considérant** que « la citoyenneté et la lutte contre les discriminations » ne sont pas des compétences régionales,

**Considérant** que les subventions attribuées dans ce cadre s'apparentent trop souvent à des subventions politiques et idéologiques,

**Considérant** la nécessité de maîtriser les dépenses publiques,

Il convient de retirer des dépenses de fonctionnement sur le soutien au tissu associatif de la politique de la ville pour affecter des crédits à la réduction de l'emprunt.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 15 : Economie de proximité - est modifiée comme suit :

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Economie sociale et solidaire	1 100 000	836 250	110 000	83 625
Programme budgétaire	AP	CP	AP	CP
Economie sociale et solidaire	3 400 000	3 202 399	340 000	320 239

- Supprimer les sommes de 990 000 € en AE et 3 060 000 € en AP et affecter la somme de 3 634 785 € en CP à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Les élus du groupe Rassemblement National ne sont pas opposés à l'Economie sociale et solidaire mais sont en revanche résolument à la vision de l'Economie sociale et solidaire de la gauche, comme ils ont pu l'exposer lors de la présentation du plan pour l'ESS.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'Annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) – Partie III – Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 – Commissions sectorielles – Programmes budgétaires – Commission 16 : Égalité Femmes-Hommes – est ainsi modifié :

- Dans le tableau de fonctionnement, à la ligne « Égalité femmes/hommes », 796 840 € d'AE et de CP correspondant au coût 2017 du dispositif Génération Égalité, sont supprimés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Égalité femmes/hommes	885 500	890 000	88 660	93 160

Les 796 840 € de CP ainsi dégagés sont affectés à la réduction de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Alors que la condition des femmes se dégrade en Occitanie, où l'écart salarial se creuse et les violences conjugales augmentent, on ne peut que constater le décalage entre les enjeux du combat politique à mener, et les choix de l'exécutif.

Loin de répondre à ces enjeux et incapable d'identifier les causes politiques et culturelles de la montée des inégalités entre hommes et femmes sur le territoire régional, l'exécutif s'est fourvoyé dans une vision idéologique et militante de la femme.

Le Plan régional d'actions pour l'Égalité réelle entre les Femmes et les Hommes souffre de cette cécité et de cette obstination. Avec le dispositif Génération Égalité, il consacre l'essentiel de ses efforts à des opérations de conditionnement politique aux doctrines vindicatives du féminisme et des théories du genre, visant des publics jeunes et influençables dans les établissements secondaires.

Puisque l'exécutif refuse systématiquement de prendre en compte les propositions d'actions alternatives en prétendant ignorer leur existence, nous proposons d'au moins cesser de gaspiller l'argent des contribuables à enrôler leurs enfants dans une prétendue lutte des sexes.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires – Commission 17 : Montagne et ruralité - est modifié comme tel :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Montagne », les 200 000 € d'AE et les 400 000 € de CP correspondants au Parlement de la Montagne sont retirés.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Montagne	1 849 000	1 966 549	1 649 000	1 566 549

- Tableau Investissement, à la ligne « Aménagement rural », la somme de 1 635 000 € en AP est portée à 1 835 000 € et la somme de 990 000 € en CP est portée à 1 390 000 €.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Aménagement rural	1 635 000	990 000	1 835 000	1 390 000

#### Exposé des motifs :

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'affecter des dépenses de fonctionnement pour une assemblée parallèle au Conseil Régional,

Considérant qu'il serait plus valorisant pour les acteurs économiques et les élus des collectivités de la Montagne d'être reçus par les Conseillers régionaux dans nos hôtels de Région ;

Considérant la nécessité d'agir contre la prédation des troupeaux par le loup et l'ours,

Il convient de supprimer les dépenses de fonctionnement pour le Parlement de la Montagne et d'affecter les crédits correspondants à l'aménagement rural.



**Julien SANCHEZ**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS**

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires - Commission 19 : Méditerranée - est modifié comme tel :

- Tableau Investissement, à la ligne « Grandes infrastructures, ports et canaux », la somme de 70 730 000 € en AP est réduite à 50 730 000 € et la somme de 74 270 000 € en CP est réduite à 54 270 000 €, afin d'extraire les crédits correspondants au projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AP	CP	AP	CP
Grandes infrastructures, ports et canaux	70 730 000	74 270 000	50 730 000	54 270 000

- La somme de 20 000 000 € en AP est supprimée.
- La somme de 20 000 000 € en CP est affectée au remboursement de l'emprunt.

#### Exposé des motifs :

Considérant que le coût de l'éolien offshore est prohibitif pour le contribuable et que l'électricité produite est subventionnée en raison d'une surtaxe sur les usagers et que le coût de ce projet repose essentiellement sur cet axe,

Considérant que le projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle est surdimensionné,

Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses publiques,

Il convient de transférer les crédits prévus pour le projet d'extension du port de Port-La-Nouvelle à la réduction de l'emprunt.

En revanche, le groupe RN soutiendra le moment venu le développement fret et liquide du port qui lui semble économiquement plus pertinent.



**Julien SANCHEZ**



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Julien SANCHEZ

2019/AP-DEC/01 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020, FIXATION DES TARIFS DE LA FISCALITE INDIRECTE ET DECISIONS D'EXONERATION, AFFECTATIONS DE CREDITS

### AMENDEMENT

L'annexe 1 (Rapport de présentation du BP 2020) - Partie III - Tableaux détaillés du Budget Primitif 2020 - Commissions sectorielles - Programmes budgétaires - Commission 19 : Méditerranée - est modifié comme tel :

- Tableau Fonctionnement, à la ligne « Economie Littorale », la somme de 1 559 000 € en AE est réduite à 739 000 € et la somme de 1 251 500 € en CP est réduite à 601 500 €, afin d'extraire les dépenses de fonctionnement du Parlement de la Mer.

Programme budgétaire	BP 2020 présenté		Proposition RN	
	AE	CP	AE	CP
Economie Littorale	1 559 000	1 251 500	739 000	601 500

- La somme de 820 000 € en AE est supprimée.
- La somme de 650 000 € en CP est affectée au remboursement de l'emprunt.

Exposé des motifs :

**Considérant** qu'il n'y a pas lieu d'affecter des dépenses de fonctionnement pour une assemblée parallèle au Conseil Régional,

**Considérant** qu'il serait plus valorisant pour les acteurs économiques et les élus des collectivités du littoral d'être reçus par les Conseillers régionaux dans nos hôtels de Région ;

**Considérant** la nécessité de maîtriser les dépenses publiques,

Il convient de supprimer les dépenses de fonctionnement du Parlement de la Mer.



Julien SANCHEZ

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Dans la case « Energie Climat » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Climat/Transition Ecologique et Energétique/Méditerranée* de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, substituer l'expression suivante :

**« Voter contre l'extension des zones commerciales en périphérie des villes »**

A l'expression « Voter négativement contre l'extension des zones commerciales en périphérie des villes »

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Tout le monde connaît l'adage, « deux négations valent une affirmation ». Cette double négation, « négativement » et « contre », présente dans le texte original favorise le contre-sens ou révèle une fourberie d'auteur.

Nous savons que les élus socialistes présents dans les Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) votent depuis plus de 40 ans en faveur de l'extension des zones commerciales en périphérie des villes.

Pour éviter une nouvelle tromperie, les élus du groupe Rassemblement National opposés à l'extension des grandes surfaces dans la périphérie de nos villes, souhaitent clarifier la rédaction de cette action.



Quentin LAMOTTE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Dans la case « Mer et Littoral » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Climat/Transition Ecologique et Energétique/Méditerranée* de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, supprimer l'expression suivante :

**« Installer les parcs pilotes, puis commerciales, d'éoliennes flottantes »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Les éoliennes flottantes posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent : inefficacité énergétique, coût de production monstrueux, augmentation du prix de l'électricité pour les populations, résultats et impacts anti-écologiques...

Elles sont donc à la base d'importantes oppositions de la part des citoyens et notamment des marins pêcheurs.

C'est pourquoi, l'amendement propose de supprimer ces installations faites sans concertation préalable des populations.



**Quentin LAMOTTE**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Dans la case « Solidarités » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Culture, Sport, Tourisme, Vie Associative, Coopération, Solidarités*, de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, supprimer les mots suivants :

**« Généraliser le parrainage de migrants par des élu.e.s »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement propose de supprimer un dispositif idéologique, consistant à instrumentaliser les migrants à des fins politiciennes. En effet, par le parrainage, l'Exécutif socialiste entend politiser et médiatiser l'accueil des migrants en faisant pression pour maintenir sur notre territoire des individus qui pourraient être déboutés car ne répondant pas aux critères du droit d'asile. Par cette mesure, le Conseil régional outrepassa ses prérogatives alors qu'il a déjà consacré, depuis 2016, près de 3.2 millions d'euros, hors compétence, pour l'accueil et la promotion des migrants. Or, nous savons que beaucoup de ces demandeurs d'asile sont des migrants économiques n'entrant pas dans les critères de l'asile.

Cette politique de priorité étrangère est totalement décalée avec les attentes de nos compatriotes puisque 61%<sup>1</sup> d'entre-eux estiment la politique migratoire et d'asile trop laxiste dans notre pays. Pour une région plus juste d'ici 2040, l'objectif des conseillers régionaux devrait être d'abord la résorption du chômage et de la pauvreté qui ne cessent d'augmenter dans notre région avant de vouloir porter secours au monde entier.



Quentin LAMOTTE

<sup>1</sup> Sondage ELABE – Octobre 2019

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE

#### AMENDEMENT

Compléter la case « Concertation/Participation » de la colonne des actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Gouvernance* de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, par la phrase suivante :

**« Organiser une Consultation citoyenne sur le dispositif régional de soutien à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en Occitanie »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Depuis 2016, la Région Occitanie a alloué près de 3.2 millions d'euros pour la prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que pour faire la promotion de leur accueil. Cette somme, non négligeable, est dépensée alors que cette prise en charge ne relève pas d'une compétence de la collectivité régionale. Régulièrement, l'Exécutif régional intervient dans les médias pour exhorter l'Etat et les Français à faire preuve de générosité à destination des migrants. Pourtant, l'opinion publique est réfractaire à accueillir avec ses impôts « toute la misère du monde », selon la fameuse expression de l'ancien ministre socialiste Michel Rocard.

Faisant mine de donner la parole aux habitants d'Occitanie, la Région a mis en place plusieurs dispositifs, à l'instar de la consultation, de la votation d'initiative citoyenne ou du forum citoyen. Ainsi, les habitants ont été sollicités sur le plan Alimentation ou encore sur le plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Le présent rapport envisage une votation d'initiative citoyenne sur l'accès au public dans les transports scolaires. Ayant fait de l'immigration une des politiques phares de l'action du Conseil Régional, il nous apparaît logique de demander aux citoyens de notre région s'ils approuvent cette politique pro-migrants déployée avec leur argent.



Quentin LAMOTTE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Compléter la case « Education » de la colonne des actions « A venir 2020/2040 » de la partie Education/Orientation/Formation/Recherche/Emploi/Economie et Métiers de Demain de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, par la phrase suivante :

**« Déployer un plan Sécurité dans et aux abords des lycées »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Les incivilités (vols, agressions, détérioration de biens publics) et les trafics de stupéfiants prospèrent dans et aux abords de nombreux lycées d'Occitanie, telle qu'en atteste la rubrique des faits divers. Parmi ceux-ci, on peut relever, de manière non exhaustive : deux élèves blessés au couteau devant un lycée montpelliérain en septembre 2018, un père de famille agressé au couteau aux abords du lycée Joffre de Montpellier en 2018, les violences qui ont émaillé le quotidien du personnel du lycée Gallieni de Toulouse l'an passé, les agressions au lycée Jules-Fil de Carcassonne en septembre dernier ou encore un professeur passé à tabac par un parent d'élève au sein d'un lycée professionnel de Béziers en février dernier...

L'enracinement de la violence dans le milieu scolaire est à l'origine de l'échec de nombreux élèves et de la dégradation des conditions de travail du personnel de l'Education nationale. Garantir la sécurité aux lycéens et aux enseignants doit être une priorité de l'Exécutif régional.

C'est pourquoi, un Plan Sécurité doit être déployé pour investir dans les outils nécessaires à la pacification des lycées et de leurs abords (portiques, caméras de surveillance...). Il en va de la réussite de nos enfants et de leur bien-être.



Quentin LAMOTTE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Compléter la case « Concertation/Participation » de la colonne des actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Gouvernance* de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, par la phrase suivante :

**« Organiser une Consultation citoyenne sur l'implantation d'éoliennes terrestres et en mer »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

L'Exécutif régional s'est donné comme objectif de faire de l'Occitanie la première région à énergie positive en augmentant la part de production d'énergies renouvelables. Ainsi, la Région soutient massivement l'implantation d'éoliennes sur terre et en mer. Les éoliennes sont le symbole de la lutte contre le réchauffement climatique via un lobbyisme intense de la part des industriels ainsi qu'une propagande médiatique et politique redoutable.

Or, ces structures ne sont pas sans poser des problèmes multidimensionnels : répercussions sur la santé des riverains et de la faune, détérioration des sols, pollution visuelle, augmentation des émissions de CO2, développement d'un réseau d'influence sur les décideurs publics... Chaque implantation d'un parc éolien donne lieu à d'importantes oppositions de la part des citoyens, rapidement étouffées par les promoteurs éoliens. Ainsi, nos compatriotes qui font face à de tels projets près de chez eux sont totalement esseulés et démunis.

C'est pourquoi, l'amendement propose d'organiser une grande consultation régionale sur un sujet essentiel pour notre avenir. Ainsi, les citoyens de notre région pourraient s'exprimer librement et hors de toute pression sur ce sujet sensible.



**Quentin LAMOTTE**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

A la case « Développement des contrats de filière » de la colonne des actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Agriculture/Viticulture/Alimentation* de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, modifier la première phrase comme suit :

« Promouvoir une image positive de l'agriculture par le développement de fermes pédagogiques **et d'abattoirs mobiles** sur le territoire »

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement enrichit la phrase consacrée à la promotion d'une image positive de l'agriculture en y insérant les abattoirs mobiles comme nouveaux outils à développer. En effet, selon un sondage présenté au Salon International de l'Alimentation l'an passé, 91% de nos compatriotes jugent important d'acheter des produits alimentaires plus respectueux du bien-être animal. Un autre sondage dans une revue agricole en ligne révèle que près de 59% des éleveurs sont favorables à l'abattage à la ferme. Les tendances clairement exprimées aussi bien par les consommateurs que par les producteurs, doivent conduire les pouvoirs publics à innover. En Suède, en Allemagne, en Autriche, des dispositifs d'abattoirs mobiles, encadrés par des vétérinaires officiels, ont déjà vu le jour. Des collectifs d'éleveurs se constituent partout en France, jusque dans certains départements d'Occitanie (Hérault, Tarn, Gers) pour mettre en œuvre un nouveau mode d'abattage réduisant le stress des animaux au profit d'une viande de meilleure qualité.

Consciente de cette attente « sociétale », la Région avait lancé un grand plan Alimentation pour répondre aux attentes des consommateurs. Dans cette optique, l'amendement propose de soutenir le déploiement d'abattoirs mobiles qui répondent tant aux préoccupations des consommateurs qu'à la volonté commune de donner une image positive de l'agriculture comme secteur respectueux du bien-être animal.



**Quentin LAMOTTE**



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Dans la case « Solidarités » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Culture, Sport, Tourisme, Vie Associative, Coopération, Solidarités*, de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, compléter la première phrase par les mots suivants :

**« en particulier dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. »**

### EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement propose de déployer le plan contre le racisme et l'antisémitisme dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. En effet, nous savons que l'islamisme, principal foyer propagateur de l'antisémitisme en France, prend racine dans les banlieues de notre région, notamment à Toulouse, Albi, Carcassonne et Nîmes. Nos compatriotes de confession juive qui en ont les moyens sont contraints de fuir ces quartiers islamisés où ils subissent des menaces, des insultes voire des agressions physiques. Cet inquiétant phénomène a entraîné l'exode de nombreux juifs de Seine-Saint-Denis. Ainsi, dans la ville de Vitry-sur-Seine, les familles de confession juive ont diminué de moitié. Conscient que l'islamisation progresse également dans les quartiers sensibles de nos villes, le Conseil Régional d'Occitanie doit anticiper dans les plus brefs délais pour ne pas que ce qui arrive en Seine-Saint-Denis arrive jusque dans notre région, déjà meurtrie par des attentats à caractère antisémite.

L'antisémitisme n'étant pas le seul fléau ayant pignon sur rue dans ces territoires perdus de la République, l'amendement entend traiter de la question du racisme anti-français dans les banlieues. En effet, dans son plan, le Conseil régional doit aborder tous les aspects du racisme, sans occulter le racisme anti-français de plus en plus prégnant dans les quartiers prioritaires.



**Quentin LAMOTTE**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Dans la case « Solidarités » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie *Culture, Sport, Tourisme, Vie Associative, Coopération, Solidarités*, de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, après la phrase : « Mettre en œuvre le Plan régional de lutte contre le racisme et l'antisémitisme », insérer une phrase ainsi rédigée :

**« Mettre en œuvre un plan de lutte contre la christianophobie »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

En 2018, sur l'ensemble du territoire national, pas moins de 1 063 actes antichrétiens ont été recensés. En comparaison, 100 actes antimusulmans ont été relevés sur la même période. L'Occitanie n'échappe pas à cette haine comme en atteste l'actualité : une école catholique taguée à Sète le 19 février dernier, une croix arrachée et détruite dans un quartier toulousain début février, la profanation de l'église Notre-Dame-des-Enfants de Nîmes début février, l'incendie et le vandalisme dans la cathédrale Saint-Alain de Lavaur le 5 février dernier... La liste des méfaits contre les symboles et lieux de cultes catholiques est longue. La Région, qui investit dans le patrimoine culturel et en fait sa promotion, doit se préoccuper de cette tendance inquiétante. Demeurer inactif et silencieux au sujet de la haine antichrétienne donne un sentiment d'impunité à ceux qui commettent de tels actes. C'est pourquoi, le présent amendement propose la création d'un plan de lutte contre la christianophobie.



**Quentin LAMOTTE**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

**RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE**

### AMENDEMENT

Dans la case « Services » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie Mobilités de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, ajouter une phrase ainsi rédigée :

**« Garantir la sécurité des usagers sur les lignes de bus et de train »**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Les objectifs listés dans la rubrique Mobilités ne font pas mention de la sécurité des usagers. Pourtant, l'insécurité à bord des bus et des trains régionaux est une réalité corroborée par la rubrique des faits divers : les lignes de bus dans les Pyrénées-Orientales et le Gard, sont émaillées par des incivilités quotidiennes sans que la Région n'intervienne pour les faire cesser.

Or, si nos concitoyens ne se sentent pas en sécurité sur les lignes régionales de bus ou de TER, ils se reporteront sur d'autres moyens de locomotion. C'est pourquoi, il convient d'ajouter la sécurité dans les transports comme objectif régional.



**Quentin LAMOTTE**

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Quentin LAMOTTE

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/04 - OCCITANIE 2040 : UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE JUSTICE SOCIALE

#### AMENDEMENT

Dans la case « Réseaux/Infrastructures » de la colonne dédiée aux actions « A venir 2020-2040 » de la partie Mobilités de l'annexe « Occitanie 2040 » de l'article unique du rapport 2019/AP-DEC/04, modifier la première phrase comme suit :

« Ré-ouvrir 6 lignes ferroviaires (Rive Droite du Rhône, Alès/Bessèges, Montréjeau/Luchon, Rodez/Séverac/Millau, Limoux/Quillan, Auch/Agen) + régénérer le Train Jaune »

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le département du Gers est très mal desservi. La ligne Auch-Toulouse n'a toujours pas été modernisée. Quant à la ligne FRET Auch-Agen, sa rénovation est à l'arrêt à cause du manque de financements. La Région Occitanie, en collaboration avec sa voisine de Nouvelle-Aquitaine, a repris le dossier afin de faire évoluer favorablement la situation, la loi d'orientation des mobilités permettant à la Région d'assurer, après accord de l'Etat, les travaux et la gestion directe de ce type de voie ferrée.

La réouverture de cette ligne serait une bonne nouvelle puisque le Gers est un des départements clés de la production régionale de blé dur. Mais pour ne pas que la ligne Auch-Agen tombe rapidement dans l'oubli, l'amendement se propose de l'incorporer dans les objectifs futurs de la Région Occitanie en matière de mobilités.



Quentin LAMOTTE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 DECEMBRE 2019

Amendement déposé par le groupe RN et présenté par Jean-Guillaume REMISE

### RAPPORT N° 2019/AP-DEC/15 - FOURNITURE PAR LA REGION DE SERVICES NUMERIQUES DE CONFIANCE

#### AMENDEMENT

Le point 1.4. intitulé « Utilisateurs concernés » de la Charte d'usage des SI en annexe du présent rapport est modifiée comme suit :

« On désigne par « utilisateur » toute personne autorisée à se connecter aux Ressources Informatiques (\*).

La présente charte concerne :

- o Les Agents titulaires ou contractuels présents sur un site Régional : sièges, CESER, Maisons de Région, Equipes Régionales de Maintenance, Ports, Musées, ...
- o Les stagiaires et saisonniers,
- o Les apprentis et les services civiques.

La présente charte ne s'applique pas aux autres catégories d'utilisateurs (\*) : des documents spécifiques seront rédigés à leur attention et concernent en particulier :

- o Agents Régionaux des Lycées et des CREPS,
- o Prestataires sous contrat avec la Collectivité, ayant un accès au SI Régional,
- o Partenaires - chefs d'établissements Lycées, collectivités partenaires, agences, ....
- o Elus du CR et membres du CESER,
- o **Collaborateurs des groupes politiques,**
- o Organisations Syndicales et COS,
- o Agents régionaux ayant qualité d'Administrateurs informatiques (\*) des Systèmes d'Information (cf §7.1). »

Le reste est inchangé.

#### Exposé des motifs :

A l'instar des agents des organisations syndicales, la présente charte ne peut s'appliquer aux collaborateurs mis à disposition des groupes politiques. La confidentialité des échanges avec les élus, des navigations Internet, des dossiers informatiques et des impressions résultant du travail interne aux groupes politiques doit être sanctuarisée.



Jean-Guillaume REMISE